

<b>Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés</b>
--

Communiqué de presse – Paris, 21 juillet 2010

**Déclaration commune du Comité d'entente sur le non-respect de l'augmentation de l'AAH**

**Le Comité d'Entente demande au Président de la République de tenir ses engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap.**

A la suite de l'annonce, de surcroît par voix de presse, du report de l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à 2013, Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, a reçu, le 20 juillet les portes parole du Comité d'Entente. A cette occasion, elle a confirmé que le gouvernement n'envisageait pas de tenir l'engagement du Président de la République pourtant maintes fois réitéré :

*« Au nom de la solidarité, je me suis engagé à revaloriser le montant de l'Allocation Adulte Handicapé. [...] J'ai voulu tout vous dire avant l'élection pour pouvoir tout faire après. Et je ferai tout. C'est sur la foi de ces engagements qu'une majorité d'entre vous m'a témoigné sa confiance. C'est votre confiance qui fait désormais de moi votre obligé. »*  
(Extrait du discours de Nicolas Sarkozy lors du congrès de l'Unapei le 9 juin 2007 à Tours)

Discours répété la veille de la manifestation regroupant 35.000 personnes et les 94 organisations du collectif « ni pauvre ni soumis » en mars 2008 et lors de la conférence nationale du handicap en juin 2008.

La non-revalorisation de l'AAH à hauteur de 25% sur la durée du quinquennat traduirait un acte particulièrement grave et choquant.

Grave, parce que cette augmentation est rendue absolument nécessaire pour des personnes qui continuent de vivre très en dessous du seuil de pauvreté.

Choquant, parce qu'il constitue un reniement d'un engagement du chef de l'Etat envers les citoyens les plus vulnérables.

Les 66 organisations nationales représentatives des personnes en situation de handicap demandent au Président de la République de tenir son engagement envers une population dont les revenus restent inférieurs au seuil de pauvreté et qui doit faire face aux franchises médicales, à la participation forfaitaire et au déremboursement de médicaments.

Le Comité d'Entente demande à être reçu le plus rapidement possible par le Président de la République, qui n'a pas encore réagi officiellement à cette annonce, évitant le sujet lors de sa récente intervention télévisée.

**A propos du Comité d'entente :**

**Le Comité d'Entente** est un organisme informel qui regroupe 66 organisations nationales représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

Ses porte-parole sont : l'**A.P.A.J.H.** (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) ; l'**A.P.F.** (Association des Paralysés de France) ; le **C.L.A.P.E.A.H.A.** (Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés) ; le **C.N.P.S.A.A.** (Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) ; la **FNATH** (Association des Accidentés de la Vie) ; le **G.I.H.P.** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques) ; l'**U.N.A.F.A.M.** (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux) ; l'**Unapei** (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) ; l'**U.N.I.S.D.A.** (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif).

<b>Contact presse Unapei :</b>	<b>Contact presse APF :</b>
--------------------------------	-----------------------------

Coralie Langlais Chargée des Relations presse 01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48 <a href="mailto:c.langlais@unapei.org">c.langlais@unapei.org</a>	Sylvaine Séré de Rivières Directrice adjointe de la communication 01 40 78 69 60 - 06 07 40 16 65 <a href="mailto:sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr">sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr</a>
---	---